



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 36

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 14 avril 2021

OBJET :

DE-21-04-1-21) AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE AUX ETUDES,
DIAGNOSTICS ET ESSAIS DE DEPOLLUTION ENTRE LE CONSEIL
DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE ET LA COMMUNE DE VINCENNES

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi quatorze avril à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 01 avril 2021 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, Mme BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : Mme GAUVAIN (pouvoir à M. LEBEAU), M. CHARDON (pouvoir à M. BONAVENTURE), Mme VALERO (pouvoir à Mme VOISIN), M. BOUKOBZA (pouvoir à Mme TOP), M. RIBET (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE), Mme LE CALVEZ (pouvoir à M. SESTER), M. EPINAT (pouvoir à Mme GALL).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-889 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 18 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 juin 2018, approuvant la convention relative aux études, diagnostics et essais de dépollution sur le site du Collège Saint-Exupéry et du bâtiment communal voisin, 7 bis rue de la Liberté, entre le Département du Val-de-Marne et la Commune de Vincennes ;

Considérant la révélation sur le site du Collège Saint-Exupéry de la présence de solvants chlorés, précisément du tétrachloroéthylène (PCE) et du trichloroéthylène (TCE), liés à une activité industrielle présente sur le site de 1900 à 1970, mais qui n'avait pas été répertoriée par l'Etat comme potentiellement polluante ;

Considérant la nécessité d'établir un plan d'actions afin de définir précisément les travaux de dépollution à réaliser avant la réouverture du Collège et des autres activités ;

Considérant le rapprochement de la Commune de Vincennes avec le Département pour arrêter les conditions d'une coopération entre pouvoirs adjudicateurs à travers une convention ;

Considérant le projet d'avenant à la convention relatif à la réalisation in situ d'un « essai pilote » de traitement de la nappe phréatique afin d'affiner et de consolider le plan de gestion de la dépollution, pour un coût de 191 836 € TTC ;

Considérant la participation de la Commune à hauteur de 25% soit un coût de 47 934 € ;

Considérant que l'avenant à la convention exclut toute recherche de responsabilités à l'égard de la Commune et ne concerne pas les travaux de dépollution à engager ultérieurement ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 07 avril 2021,

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 08 avril 2021,

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve l'avenant à la Convention relative aux études, diagnostics et essais de dépollution sur le site du Collège Saint-Exupéry et du bâtiment communal voisin, 7 bis rue de la Liberté, entre le Département du Val-de-Marne et la Commune de Vincennes.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer ledit avenant ainsi que tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé